



N° 1112 – 2^{ème} partie

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 octobre 2003.

AVIS

PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU TERRITOIRE SUR LE PROJET DE **loi de finances pour 2004** (n° 1093),

TOME I

AFFAIRES SOCIALES, TRAVAIL et SOLIDARITÉ

VILLE et RÉNOVATION URBAINE

PAR M. PHILIPPE PEMEZEC,

Député.

Voir le numéro : **1110** (annexe 7)

Équipement et Aménagement du territoire - Environnement.

SOMMAIRE

Pages

1ERE PARTIE DU RAPPORT

INTRODUCTION

I.— UNE AVANCEE MAJEURE : LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA RENOVATION URBAINE

A.— DES OBJECTIFS ENFIN CLARIFIÉS ET UNE EVALUATION PLUS EFFICACE

1. Un observatoire national et des programmes précis

a) La création d'un observatoire national des zones urbaines sensibles

b) Des rapports d'évaluation annuels

c) Le programme national de rénovation urbaine (PNRU)

d) Des programmes d'action locaux qui déclinent le programme national

2. Une politique de projets et non plus de procédures

a) Une Agence nationale pour la rénovation urbaine chargée du financement de ce programme

b) Des procédures plus efficaces pour éradiquer les copropriétés dégradées

B.— DES MOYENS ACCRUS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS

1. Les zones franches urbaines (ZFU)

a) Les premiers éléments de bilan sur la période 1997-2001 : un dispositif efficace

b) La création de 41 nouvelles ZFU à compter du 1^{er} janvier 2004 : un fort effet de levier

2. Les zones de redynamisation urbaine (ZRU)

a) Quel bilan ?

b) La prolongation du dispositif jusqu'en 2008

C.— UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT LES PLUS TRAGIQUES

II.— LE PROJET DE BUDGET POUR 2004 : DES CRÉDITS RECENTRES ET ORIENTES VERS L'INVESTISSEMENT

A.— DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES RECENTRES

1. Le renforcement de l'outil administratif (ligne 37-60-10)

2. Une ligne « Fonctionnement des services publics de quartier » en baisse

3. L'article 80 : des indemnités de personnels sanctuarisées

B.— SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT : UNE PRIORITE, RENFORCER LE LIEN SOCIAL

1. Les contrats de ville : premier pilier du budget

2. Le soutien aux communes les plus fragiles
 3. Les opérations « Ville-Vie-Vacances » et les adultes relais, au service du renforcement du lien social
- C.— SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN FORTE AUGMENTATION : DES MOYENS CONSEQUENTS AU SERVICE DU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
1. Le Fonds d'intervention pour la Ville (FIV)
 - a) *Une procédure de rattachement des crédits aujourd'hui quasiment opérationnelle*
 - b) *Les circuits de financement du FIV : une simplification qui était la bienvenue*
 2. Un fort soutien au nouveau programme national de rénovation urbaine (PNRU)
 - a) *Les opérations de renouvellement urbain dans le cadre du nouveau programme national*
 - b) *Les grands projets de ville (GPV)*

III.— LE JAUNE BUDGETAIRE : OUTIL DE LECTURE D'UNE POLITIQUE LARGEMENT INTERMINISTERIELLE ET MULTIPOLAIRE

- A.— UN MINISTERE ENCORE JEUNE, PRINCIPAL ROUAGE D'UNE POLITIQUE LARGEMENT INTERMINISTERIELLE
1. Genèse du ministère de la ville et de la rénovation urbaine
 2. Une dimension interministérielle, territoriale et multipolaire : la nécessaire mobilisation de tous les acteurs nationaux et locaux
 - a) *L'échelle territoriale de la politique de la ville*
 - b) *La prééminence des actions sociales sur les interventions urbaines ?*
- B.— UN EFFORT PUBLIC EN FAVEUR DE LA VILLE ENCORE LARGEMENT DEPENDANT DE LA CONTRIBUTION DE NOMBREUX ACTEURS
1. L'effort des autres ministères : un tassement
 2. Des exonérations fiscales et sociales en forte hausse : la priorité donnée au développement économique des quartiers
 3. La contribution de la Caisse des dépôts et consignations
 - a) *L'activité de prêteur sur fonds d'épargne*
 - b) *L'activité du fonds de renouvellement urbain (FRU)*
 - c) *Le traitement des copropriétés dégradées*
 - d) *Le développement économique des quartiers*
 - 4.— L'effort croissant des collectivités locales

2EME PARTIE DU RAPPORT

EXAMEN EN COMMISSION	5
ANNEXES.....	29

EXAMEN EN COMMISSION

Lors de sa réunion du 29 octobre 2003, la Commission élargie à l'ensemble des députés a entendu M. Jean-Louis Borloo, Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine, auprès du Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, sur les crédits de son ministère pour 2004.

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des finances* - Nous examinons en commission élargie des budgets de départements ministériels qui ont déjà donné lieu à des débats importants en séance publique : c'est le cas de la ville et de la rénovation urbaine. L'ensemble du débat aura lieu en commission et le vote des amendements et des crédits interviendra le 14 novembre, sans nouvelle discussion. Les conditions de la présente séance sont en tous points identiques à celles d'une séance publique, notamment en ce qui concerne la publicité des débats. Les parlementaires que j'ai interrogés la semaine dernière ont estimé que les débats en commission avaient été beaucoup plus intéressants qu'en séance publique ! Afin que le débat soit vif, je demande à chacun sans exception d'être bref, mais je suis prêt à donner plusieurs fois la parole à un même orateur. Nos travaux devront particulièrement prendre en compte la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances. Les crédits seront votés par la commission après le départ du Gouvernement et du public.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine* - Je me félicite de participer à l'expérimentation de cette nouvelle méthode de travail. La loi d'août a donné lieu à des débats en séance publique très actifs, et j'en profite pour remercier ceux qui étaient encore là à 7 heures moins le quart du matin !

Aux trois actions principales du ministère correspondent trois sous-budgets. La première de ces actions consiste en une « déghettoïsation » du territoire. Un ghetto est un lieu qui présente des différences avec l'ensemble du bassin qui l'entoure et qui concentre toutes les difficultés. La déghettoïsation vise à offrir à chacun un habitat digne du bassin qui l'entoure. Le programme urbain sera porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine – ANRU –, qu'on aurait pu d'ailleurs appeler Caisse de garantie des financements locaux, car c'est de cela qu'il s'agit. Les crédits de l'agence sont débudgétisés. Elle est financée par de nombreux partenaires : les partenaires sociaux pour 650 millions, le monde HLM pour 70 millions, la Caisse des dépôts et consignations, sur ses fonds propres, pour 455 millions, et enfin deux lignes budgétaires relevant du ministère de la ville pour 215 millions et du ministère du logement pour 250 millions. Il ne s'agit pas là d'un effort particulier mais de la répartition traditionnelle.

J'ai été très frappé de la réactivité des bailleurs sociaux et des collectivités locales. J'ai pu en prendre conscience hier à Val-de-Reuil, mais aussi à la Madeleine à Evreux, où deux bâtiments vont être détruits, aux Andelys ou à la Duchère, où la barre des Deux cents va être démolie. L'action de ces partenaires est en tous points exceptionnelle. Je suis donc très optimiste, sauf peut-être pour la Seine-Saint-Denis

qui nécessitera d'énormes moyens, à cause de la faiblesse de ses opérateurs et de ses collectivités. Cette priorité n'apparaît donc que pour 215 millions dans le budget, mais elle aura un effet démultiplicateur considérable.

La deuxième priorité est l'activité et l'emploi dans les quartiers. Le Fonds de revitalisation économique y était consacré : les reports, l'année dernière, ont été quasiment aussi élevés que les crédits ouverts ! Il fallait essayer la formule, mais elle a montré ses limites. Le FRE dispose cette année encore des reports de l'an dernier, mais d'aucune mesure nouvelle. Tout ce qui est lié à la rénovation urbaine est transféré vers l'agence de rénovation et le fonds ne conduira plus aucune action dans ce domaine : l'Etat ne peut se permettre à la fois fromage et dessert !

La troisième priorité est le soutien au tissu associatif, aux villes, à l'évaluation et à la communication interactive. Dans ces domaines, certaines actions coûtaient très cher pour peu de résultats. Le fonds d'intervention pour la ville et les contrats de ville qui fonctionnent sont maintenus en l'état.

Le ministère a fait de gros efforts de rigueur et a tiré les conséquences de cette organisation en trois budgets distincts. Sous certains aspects, il applique déjà la LOLF. Nous souhaitons notamment que le programme de rénovation urbaine acquière une certaine autonomie. Par ailleurs, la délégation interministérielle à la ville doit quitter ses réflexes de petit opérateur. Son rôle est la réflexion et l'anticipation sur des sujets sensibles. La loi du 1^{er} août a prévu que pour chaque ville certains indicateurs soient relevés tous les ans : taux de scolarisation, de chômage des jeunes, des moins jeunes et des femmes... Ces indicateurs doivent donner lieu à un débat. Cette mesure ne nécessite aucun crédit nouveau, mais elle apporte une valeur ajoutée intellectuelle considérable. Je suis convaincu que rien ne se fera en matière d'emplois sans les collectivités locales et les services publics. Voir quelques hectares en grande difficulté dans des bassins très riches sans qu'aucun lien ne soit créé entre ces deux mondes voisins est incroyable. La délégation doit donc rester interministérielle et mener une réflexion en amont sur l'égalité des chances, l'égalité de traitement hommes-femmes ou la violence des quatre-dix ans. Elle n'a ni les moyens, ni la vocation d'être un opérateur. Le ministère de la ville lui-même n'est pas un ministère régalien. En revanche, il peut apporter beaucoup en matière de bonnes pratiques des collectivités. Il a, par ailleurs, à son échelle, une vocation internationale puisqu'il pilote pour la France un programme urbain européen.

Sur le terrain, on voit que les choses bougent, mais également qu'un mal profond existe. La délaïcisation de la société a des effets sur la condition des femmes ou sur le repli identitaire. Cependant, la mobilisation apparaît assez exceptionnelle.

M. François Grosdidier, *rapporteur spécial de la commission des finances* - Ce budget marque la rencontre de deux volontés qui ne sont pas contradictoires : la lutte contre la fracture sociale et territoriale et l'optimisation des dépenses publiques. La première est un leitmotiv du Président de la République qui, la semaine dernière à Valenciennes, exigeait une mobilisation pour la reconquête de ce que l'on a pu appeler les « territoires perdus de la République ». Il ajoutait que tout est lié : l'habitat, la sécurité, le retour de l'activité et la présence des services publics.

En ce qui concerne les dépenses publiques, le Gouvernement ne pouvait pas continuer à tout accepter au nom des plus nobles intentions. De nombreux praticiens constataient des dérives dans de nombreux contrats de ville. A ceux à qui cela aurait échappé, la Cour des comptes a ouvert les yeux dans son rapport de février 2002. Elle dénonçait les hésitations et les contours flous de la politique de la ville, qui favorisent l'éparpillement des actions alors que les moyens doivent être concentrés sur des territoires précis. Devant le maquis de procédures, réunions, échanges d'informations et concertations, elle a jugé qu'un système contractuel plus léger apporterait plus d'efficacité. Elle dénonçait également des artifices de la présentation budgétaire du ministère, qui incluait abusivement des crédits qui n'ont aucun rapport direct avec la politique de la ville. Elle relevait aussi de nombreux cas où le bien-fondé de l'intervention de l'Etat n'était pas établi.

Nous n'avions au demeurant nul besoin de la Cour des comptes pour savoir que l'effort toujours plus grand de l'Etat depuis un quart de siècle n'avait nullement inversé la tendance dans les quartiers sensibles ! Le 21 avril en fut la sanction. Nous ne pouvions donc nous contenter de dépenser autant, voire plus, sans rien changer. Chacun s'accorde à reconnaître la sincérité et le volontarisme du ministre, qui a fait ses preuves à Valenciennes et a démontré un sens du concret tel qu'il pourrait être le maire de toutes les ZUS de France ! 2004 sera la première année pleine pour l'agence de rénovation urbaine, véritable affront à la technocratie, à laquelle peu croyaient il y a un an. Le déplacement du Chef de l'Etat la semaine dernière est le signe d'un soutien total à cette démarche. La sincérité et l'efficacité exigent de changer d'attitude. Le ministère de la ville était le champion de la sous-consommation des crédits et des reports !

Dans ce contexte, la diminution des crédits inscrits – 344 millions contre 370 – n'entravera pas l'efficacité de la politique de la ville. Les moyens de fonctionnement n'échappent pas à l'effort global de maîtrise des dépenses et diminuent. Les crédits d'intervention traduisent la volonté d'une gestion saine. Ils sont recentrés sur les dispositifs les plus performants et sur la prise en compte des besoins réels.

On notera l'attention particulière portée au dispositif « adultes-relais », l'objectif étant d'atteindre 3 600 *adultes-relais* d'ici la fin 2004 – chacun sait l'effet bénéfique qu'ils ont dans les quartiers. Les moyens inscrits correspondent à cette ambition, puisqu'ils seront de 57 millions en 2004 contre 50 millions en 2003 et 29 millions en 2002. D'autre part, le fonds de redynamisation économique est intégré au FIV, comme nous l'avions suggéré l'année dernière.

J'appelle cependant votre attention, Monsieur le ministre, sur la limitation des crédits inscrits au FIV. Les crédits de paiement baissent de près de 10 % ; en investissements, ils augmentent modestement, mais les autorisations de programme diminuent de 40 %. On atteint là un plancher inquiétant. Il est vrai que le FIV a pu faire l'objet de dotations parfois surdimensionnées et que les critiques formulées par la Cour des comptes ne doivent pas être ignorées. Je souhaite donc que l'on rappelle avec vigueur, et que l'on applique avec rigueur, les principes parfois oubliés dans le fonctionnement des contrats de ville à la fois par les acteurs de ces dispositifs et par les administrations elles-mêmes, qui ont volontiers substitué le FIV aux

financements de droit commun. Pour ne pas sacrifier des actions vitales, il faut, plus que jamais, recadrer certains contrats de ville et les évaluer.

En matière de rénovation urbaine, l'effort portera, en 2004, sur les dépenses d'investissement. Le montant des autorisations de programme s'élève à 265 millions, en progression de 10,4 %, et les crédits de paiement s'établissent à 110 millions, en augmentation de près de 14 %. L'effort public global en faveur de la politique de la ville s'établira à près de 6 milliards en 2004, alors qu'il était de 5,4 milliards en 2003.

Les contrats de ville ont montré leurs limites. Il fallait s'attaquer avec détermination à la dévitalisation économique et à l'urbanisme concentrationnaire, les deux racines du mal. C'est ce à quoi s'attache ce budget, qui traduit fidèlement les priorités définies dans la loi d'orientation et de programmation du 1^{er} août 2003. Ainsi, les zones franches urbaines sont relancées, et le programme national de rénovation urbaine bien engagé, puisque l'effort global se montera, pour ce qui le concerne, à 1,53 milliard. La volonté de solidarité, de rationalisation, d'optimisation est satisfaite par la recherche d'une plus grande efficacité. C'est la marque personnelle du ministre qui s'exprime ainsi, ce ministre qui disait, dans un livre, sa colère, lorsqu'il était dans l'opposition, devant la complexité bureaucratique, l'impuissance et l'arrogance technocratique. On constate que ses convictions ont résisté à l'exercice du pouvoir et qu'elles ont même bousculé les habitudes du pouvoir. De fait, sa politique se traduit par la simplification des circuits de financement, tant en matière de rénovation urbaine, avec la création de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, que de soutien aux associations.

L'ANRU est un véritable guichet unique pour les porteurs de projet de rénovation urbaine. Lors du débat sur la loi d'orientation et de programmation, j'exprimais la crainte qu'elle ne fasse doublon avec les administrations déconcentrées ; j'admets que cette crainte est infondée pour l'instant. En réalité, l'ANRU est un véritable affront à la technostructure, tant elle court-circuite les méandres institutionnels. Votre rapporteur spécial et la commission des finances dans son ensemble veilleront au résultat de cet EPIC dont la mission est de garantir la réalisation d'objectifs définis avec une meilleure précision.

On se rappellera que la Cour des comptes avait dénoncé les lacunes de l'évaluation de la politique de la ville. La création d'un observatoire permettra de suivre l'évolution des 751 ZUS et les actions engagées dans le cadre de la politique de la ville. Ce n'est pas un organisme supplémentaire, puisqu'il sera intégré à la DIV ; nous souhaitons que l'observatoire soit relayé dans chaque territoire faisant l'objet d'un contrat de ville. Par ailleurs, les critères d'évaluation devraient être plus clairement indiqués aux services déconcentrés et aux municipalités qu'ils ne le sont actuellement... quand ils le sont.

Enfin, la DIV a procédé depuis deux ans à des modifications de nomenclature ; c'est une première étape vers ce qui devra être une remise à plat plus complète pour tenir compte de l'évolution de la procédure budgétaire. Dans cette perspective, il conviendrait de créer une mission « politique de la ville », conçue en trois volets : rénovation urbaine et aménagement du cadre de vie ; équité sociale et

territoriale ; stratégies, ressources, évaluation. Ces trois objectifs, distincts, ont vocation à figurer chacun dans un programme séparé. Cette organisation correspondrait à la lettre et à l'esprit de la loi organique et affirmerait l'importance de la politique de la ville. Elle permettrait également de renforcer la portée de l'autorisation parlementaire, puisque la mission constituera l'unité de vote.

M. Philippe Pemezec, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques* - Je tiens à dire mon enthousiasme et mon optimisme. La politique de la ville, dont le Président de la République a rappelé qu'elle constitue une priorité pour le Gouvernement, change, car elle dispose désormais des moyens appropriés et, surtout, parce qu'elle est conduite par un ministre déterminé, dont je salue l'action. Son volontarisme a déjà porté ses fruits ; notre rôle est de soutenir et de stimuler les réformes entreprises.

La loi de programmation et d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine a créé de nouveaux dispositifs financiers et juridiques tout en simplifiant certaines procédures. L'objectif est de lutter contre la dégradation dramatique de l'habitat et des conditions de vie dans les ZUS. Pour en finir avec l'exclusion sociale, économique et parfois même raciale dans laquelle se débattent les habitants des quartiers difficiles, il était indispensable de rétablir des conditions d'habitat décentes, de désenclaver ces quartiers et d'y développer des activités et des services.

Pour agir au plus vite et au mieux, la loi de programmation a créé l'ANRU, guichet unique de distribution des financements. Le projet de budget traduit cette forte impulsion en faveur des quartiers les plus défavorisés de notre pays. Dans un contexte de grande rigueur budgétaire, je me félicite de l'excellente tenue des crédits alloués à la politique de la ville. Certes, les crédits du ministère sont en baisse de 7 %, mais outre que cette baisse n'est pas très importante (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*), on constate que les dépenses d'investissement sont, elles, en augmentation sensible : de près de 14 % pour les crédits de paiement, et de plus de 10 % pour les autorisations de programme, ce qui est considérable. En contrepartie, les dépenses de fonctionnement sont recentrées sur les programmes qui ont fait la preuve de leur bon fonctionnement, et ils sont en baisse d'un peu plus de 14 % (*Mêmes mouvements*). Chers collègues, ce n'est pas parce qu'une dotation augmente en permanence qu'un budget est forcément meilleur ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

L'effort public en faveur de la ville bénéficie pour la première fois de l'implication financière de l'UESL, à hauteur de 550 millions, et l'effort public global progresse de 12 %, ce qui permet la montée en puissance des zones franches.

Vous l'aurez compris, je me réjouis de la politique de la ville menée par le Gouvernement, et fondée sur les principes que j'appelais déjà de mes vœux en 2002 : pragmatisme, responsabilité et proximité.

Pour autant, pourriez-vous, Monsieur le ministre, revenir sur la baisse des crédits de votre ministère, qu'il s'agisse de la réduction des aides à la personne ou de celle des aides à la construction ? Cette baisse ne doit pas apparaître comme un

revirement. Par ailleurs, quel est l'état d'avancement de la mise en place de l'ANRU ?

M. Patrick Ollier, *président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire* - La commission des affaires économiques considère qu'une politique dynamique de la ville participe de la politique de l'aménagement du territoire. C'est particulièrement vrai au moment où le renforcement de la décentralisation permet une redéfinition des fonctions entre Etat et collectivités territoriales. Il convient donc, comme le fait le ministre, et je l'en remercie, d'inscrire la politique de la ville dans la politique, plus large, de compensation des handicaps. Il faut, aussi, rétablir les équilibres. Un bon budget n'est pas forcément un budget qui augmente (*Exclamations ironiques sur les bancs du groupe socialiste*). L'ironie n'est pas de mise ! Ce qui doit être mesuré, c'est le résultat d'une politique et non l'enveloppe qui lui est allouée, surtout lorsqu'on constate, un an plus tard, que les crédits votés n'ont pas été dépensés ni même, parfois, engagés ! Autrement dit, Monsieur le ministre, vous avez une obligation de résultat. Il n'en reste pas moins vrai que les crédits de paiement augmentent de 14 % et les autorisations de programme de 11 %.

Pouvez-vous préciser comment s'articuleront les projets ainsi financés avec la future décentralisation ? Pouvez-vous nous dire aussi si le Gouvernement prévoit, comme nous le souhaitons, une implication plus large du « 1 % logement » dans les projets de revitalisation urbaine ? Enfin, quel sera le calendrier d'application de la loi d'orientation ?

M. Philippe Vitel - D'évidence, le chemin vers une République confiante et fraternelle passe par les cités et le Président de la République a réaffirmé, le 21 octobre, la priorité accordée par le Gouvernement à la politique de la ville. C'est ce projet ambitieux que traduit le budget, qui vise à plus de cohérence, de lisibilité et d'efficacité dans l'action. L'effort public global sera supérieur à 6 milliards en 2004, en dépit d'un contexte économique difficile. Voilà qui traduit les ambitieuses dispositions votées dans la loi de programmation pour répondre à la crise urbaine et sociale qui frappe un nombre croissant de nos communes. C'est ainsi que 751 territoires seront classés en ZUS. Un effort notable devait être fait en faveur des familles qui résident dans des conditions d'habitat médiocres, sinon indignes.

Monsieur le Ministre, le diagnostic est sans appel : 163 quartiers sont à refaire de fond en comble et 550 doivent être massivement soutenus. Dès lors, votre objectif des « trois fois 200 000 » - 200 000 démolitions, 200 000 réhabilitations et 200 000 constructions – est parfaitement justifié. L'amélioration du cadre de vie dans les ZUS sera considérablement accélérée par l'instauration du guichet unique que représente l'ANRU. L'agence, qui sera officiellement installée par le Premier ministre le 17 novembre prochain, sera dotée d'un budget d'1,053 milliard. Ces moyens se décomposent en 465 millions d'engagements de l'Etat – 215 millions sur le budget de votre ministère et 250 millions sur celui du logement –, 550 millions au titre de la contribution de l'UESL et 38 millions au titre de la participation de la CDC. Cinq conventions globales sont d'ores et déjà acquises. Elles portent sur 4 093 démolitions, 3 856 réhabilitations et 6 651 opérations de résidentialisation. Douze conventions sont en cours de négociation pour un montant de 1,054 milliard.

A la fin du deuxième trimestre 2004, au moins 94 conventions devraient être opérationnelles.

En vue de revaloriser le travail dans les quartiers les plus en difficulté, le dispositif des ZFU, créé par MM. Gaudin et Juppé en 1997, est rouvert et amplifié. 41 nouvelles ZFU sont créées et le système, qui a déjà permis de créer plus 50 000 emplois, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

Le suivi et l'évaluation des ZUS seront assurés par un nouvel observatoire, dont nous attendons beaucoup. Les 247 contrats de ville pour la période 2000-2006 sont dotés de 131,4 millions de crédits de fonctionnement, 60 % allant aux associations, 40 % aux collectivités locales, et de 53 millions en crédits d'investissements. Le programme « Ville-vie-vacances » sera doté cette année d'un peu plus de 10 millions. Je souhaite vous interroger sur la transversalité des actions de l'Etat en faveur du développement urbain. Je constate en effet que plusieurs ministères refusent toujours d'entrer dans la mutualisation des moyens. Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur ce point ?

20 millions sont dévolus aux grands projets de ville et une dotation de 57 millions permettra d'atteindre l'objectif de 3 600 adultes-relais présents dans les quartiers, contre 3 100 aujourd'hui.

Telles sont, Monsieur le ministre, les principales caractéristiques de votre budget. Le groupe UMP le soutient sans état d'âme, car il va dans le sens de la confiance et de la fraternité, valeurs que nous souhaitons inscrire toujours plus profondément au fronton de notre République, conformément à la volonté du Président de la République et du Premier ministre.

M. Jean-Yves Le Bouillonnet - Nous ne l'espérons pas, et c'est donc sans joie que nous constatons que nos craintes étaient fondées : votre budget traduit la volonté du Gouvernement de faire reculer l'effort public en faveur de la politique de la ville. A cet égard, j'appelle l'attention du ministre sur le décalage flagrant entre les documents distribués à la presse et le jaune budgétaire. Les premiers font état de 6 411 millions, le second de 5 950 millions : comment s'explique cette différence de plus de 450 millions ? Il est par ailleurs avancé que l'effort public augmente de 10 %. En réalité, cette progression provient pour une large part de l'inclusion de la ligne de l'UESL (*Plusieurs députés de l'UMP s'exclament*), et, entre autres manipulations, d'une appréciation de plus de 39 % de la participation des collectivités locales.

M. le Rapporteur spécial - Pas du tout !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet - Les assemblées délibérantes des collectivités apprécieront !

S'agissant du budget de votre département pour l'exercice en cours, la représentation nationale n'est toujours pas en mesure de savoir de quelle manière les masses votées ont été réellement engagées. Les gels successifs et autres réimputations lui ôtent tout lisibilité.

Force est aussi de constater que le ministère de la ville perd une bonne part de sa vocation interministérielle, le ministère de l'éducation nationale – dont les crédits pour la ville accusent une baisse de 15,6 % – ayant rompu son processus de participation.

Après que vos thuriféraires se sont plu à faire l'éloge de votre volontarisme, affrontons en face la série de baisses que subit votre budget : moins 10 % pour les crédits de fonctionnement de la DIV, moins 40 % pour les crédits d'aides au fonctionnement des services publics dans les quartiers, moins 10 % pour les crédits de fonctionnement du FIV, principal instrument de financement des associations. A ce sujet, faut-il considérer que les engagements financiers pris par les associations dans les départements restent fiables, sachant que plusieurs n'ont toujours pas reçu les fonds attendus au titre des engagements contractuels pris en 2002 ? Le financement des GPV non intégrés dans l'ANRU est-il par ailleurs garanti ?

Quant au Fonds de revitalisation économique, destiné à soutenir l'activité dans les quartiers les plus défavorisés, nous ne pouvons que déplorer son assèchement prématuré. Il est un peu injuste de lui reprocher de n'avoir produit aucun effet après seulement un an d'existence !

S'agissant de la création de l'ANRU, notre groupe, par son abstention, vous a signifié cet été qu'il n'était pas hostile à votre démarche. Nos critiques constructives portaient plutôt sur les modalités de mise en œuvre que vous entendiez privilégier et je vous avais dit à l'époque que les habitants vous attendraient au tournant...

M. le Ministre délégué - Ne vous en faites pas, j'y vais, dans les quartiers !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet - Mais, là encore, comment justifiez-vous le décalage entre le budget prévu pour l'agence il y a trois mois – 1 200 millions – et la dotation qui est finalement soumise à notre approbation – 1 053 millions – ? (*M. le ministre proteste*).

M. le Président - Je vous rappelle, Monsieur le ministre que vous pouvez intervenir à tout moment.

M. le Ministre délégué - Je répondrai ultérieurement à cette série d'incroyables contrevérités ! Pour ce qui concerne le budget de l'ANRU, il suffit de ne pas oublier la participation de la CDC !

M. Jean-Yves Le Bouillonnet - Monsieur le ministre, je n'accepte pas que vous m'accusiez d'asséner des contrevérités ! Vous pouvez nous reprocher de commettre des erreurs mais ne mettez pas en cause notre bonne foi. Lorsque je vous avais interrogé cet été sur la réalité de l'engagement de l'Etat en faveur de l'ANRU, vous m'aviez mis en garde sur la nécessité de bien distinguer crédits de paiement et autorisations de programme. Vous m'aviez même assuré que les crédits d'Etat en faveur de la rénovation urbaine seraient libellés en « vrai argent » – soit en CP. Las, sur les 215 millions de crédits de votre ministère en faveur de l'ANRU, je ne retrouve que 57 millions en CP. De même, 152,5 millions seulement sont inscrits en CP sur les 250 millions prévus au titre de la participation du ministère du logement.

Nous sommes donc fondés à considérer que vous vous êtes déjà placé dans la nécessité de ne pas déclarer acquises toutes les participations de l'Etat. Pourquoi ne pas vous engager à verser la participation de l'Etat à l'agence dans le cadre d'une subvention unique sur un compte affecté ? Vous vous targuez de financer les cinq projets d'ores et déjà validés à hauteur de 45 %. A ce rythme, les crédits de l'ANRU seront asséchés dès la fin de 2005 ! Ne devrait-on pas plutôt, et ma question s'adresse aussi au président de notre commission des finances, « sanctuariser » l'engagement de l'Etat en faveur de l'agence ? Ce serait adresser aux quartiers en difficultés un message très fort (« *Excellent !* » *sur plusieurs bancs*).

M. Gilbert Biessy - Ce budget devrait être important puisqu'il s'agit du premier exercice après le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Las, la contradiction entre les ambitions que porte ce texte et la baisse de 7 % de vos crédits est pour le moins frappante. En visite dans votre bonne ville la semaine dernière, le Président de la République a affirmé sa volonté d'inverser par l'action le cours des choses. Le volontarisme est une chose. La méthode Coué et le double langage en sont une autre. Or, les beaux mots de République et de citoyenneté ne sont pas inusables. Les effets d'annonce non transformés nourrissent la résignation et le rejet.

Pour la deuxième année consécutive, Les habitants des quartiers populaires sont les premières victimes de la politique du Gouvernement. Derniers à ressentir la décrue du chômage entre 1998 et 2001, ils sont aujourd'hui les premiers à subir sa recrudescence.

Le modeste budget de la politique de la ville s'apprécie par rapport à l'ensemble de cette politique. Personne ne vous reproche d'essayer de réparer les dégâts sociaux de plus de quinze ans de chômage avec un budget de 344 millions. Mais pour la deuxième année, le budget de l'Etat traduit une politique libérale et sécuritaire : moins d'argent pour le logement, l'éducation ou la santé, crédits en hausse pour l'armée ou les prisons. Le désengagement de l'Etat dans le secteur du logement a des effets dramatiques pour les mal-logés et les familles modestes.

L'aggravation du chômage, avec un taux de bientôt 10 %, la fin des emplois-jeunes, la réduction du droit à l'ASS, fragilisent la situation de centaines de milliers de personnes. L'affaiblissement des solidarités en matière de retraites, de droit au travail et de santé, est également en cause.

Les partenaires de la politique de la ville sont maltraités. Les associations souffrent en particulier de diminutions de subventions, notamment dans le cadre du Fonds d'action sociale pour l'intégration. La situation des collectivités locales les plus modestes n'est pas meilleure. Vos projets de décentralisation risquent de creuser encore les inégalités. Les baisses d'impôt accordées aux plus aisés se payent en taxes pour tous. Les transferts de charges liés au passage du RMI au RMA font craindre le pire.

Nous aurons à vous interroger sur la diminution des crédits de fonctionnement des contrats de ville, et sur les opérations de démolition-reconstruction.

M. Rodolphe Thomas - La loi d'orientation et de programmation pour la ville entre en application. Le groupe UDF est satisfait de la bonne mobilisation des crédits, qui s'inscrit dans une volonté partagée de maintenir la cohésion nationale. L'an prochain sera lancée l'Agence de renouvellement urbain, qui permettra de relever un formidable défi : améliorer le cadre de vie et rendre leur dignité à nos concitoyens habitant les quartiers en difficulté. Ainsi, les élus de proximité que nous sommes pourront engager, de façon vigoureuse et efficace, les actions de renouvellement urbain. Tant il est vrai que la loi d'orientation s'attaque à tous les domaines qui font la vie des quartiers, depuis la consolidation des commerces de proximité jusqu'à la réforme des sociétés HLM. Le logement est l'axe fort de la loi car là se trouve la clé de la mixité sociale : 200 000 constructions de logements sociaux, 200 000 réhabilitations, 200 000 démolitions, voilà des chiffres éloquentes ! Ainsi, vous avez respecté vos engagements. A nous maintenant de faire vivre cette formidable aventure.

Notre groupe a été à l'origine d'amendements qui ont permis de rendre votre loi encore plus humaine et égalitaire. Je pense à l'allongement des exonérations de charges pendant cinq années supplémentaires dans les quartiers en ZRU ; à une meilleure association des départements, des régions et des EPCI ; à une démarche renforcée de mixité sociale et de développement durable ; à la garantie pour les communes dans certaines conditions de taux de subventions supérieurs à 80 % du total de la dépense ; à l'intégration de la charte d'insertion par l'économique pour les personnes les plus éloignées du monde du travail. S'y ajoute la prise en compte du tissu associatif qui effectue un travail remarquable en matière d'insertion par l'économique. Nous regrettons néanmoins que les associations opérant dans les ZUS ne bénéficient pas suffisamment de cette démarche.

Nous saluons la poursuite des contrats de ville, dont certaines actions sont renforcées, et nous nous réjouissons des crédits supplémentaires accordés au dispositif adultes-relais, et au programme Ville-vie-vacances. Il en va de même pour l'aide en faveur des communes dont les moyens financiers sont insuffisants pour intervenir dans la modernisation des banlieues. Nous éprouvons cependant une petite inquiétude face à la baisse des crédits alloués aux contrats de ville.

Je vous donne rendez-vous, Monsieur le ministre, à Hérouville-Saint-Clair, pour apprécier sur le terrain la mise en œuvre de vos promesses.

M. le Ministre délégué - Vraiment, nous nous trouvons ici dans un monde virtuel. L'écart entre nos discussions et ce que je vis sur le terrain est proprement fascinant. Non, il n'y a pas un centime contractualisé de l'Etat qui ne soit pas honoré ! Il y en a assez des vieilles lunes qui déstabilisent nos associations ! Je suis formel dans mes affirmations, car j'ai vérifié département par département.

M. Jean-Louis Dumont - Vous parlez des départements ministériels ?

M. le Ministre délégué - Je parle de ce qui relève de mes responsabilités. Monsieur Le Bouillonnet, vous plaisantez ! Dois-je vous rappeler pourquoi nous en sommes là ? Que vous donniez des leçons sur la situation dans laquelle se trouvent les quartiers, je trouve cela suffoquant ! Le

gouvernement que vous souteniez avait promis aux quartiers, à l'occasion d'un comité interministériel à la ville de décembre 1998, 1 015 millions. Ces crédits ont été notifiés aux collectivités locales, et les préfets ont signé des conventions. Or, il manque 675 millions en autorisations de programme et 68 millions en crédits de paiement au jour d'aujourd'hui, et les créances que détiennent les HLM sur l'Etat ne sont pas honorées. Je ne dis pas que vous en êtes responsables. C'est le produit d'une mécanique budgétaire, et j'évite d'incriminer mes prédécesseurs.

Aujourd'hui, et pour la première fois, il existe une loi de programmation, il existe une clé de répartition entre autorisations de programme et crédits de paiement sur trois ans de 40-40-20, garantie par un « bleu » de Matignon. De plus, et par anticipation, la loi de finances rectificative pour 2003 comporte 106 millions de crédits. Alors, vos leçons sur le taux de couverture CP/AP sont inconcevables !

Quant aux zones franches urbaines, quand je constate la polémique qui oppose à Lyon M. Collomb à M. Hamelin pour que La Duchère soit éligible, je m'interroge sur une schizophrénie qui fait parler le député dans un sens et le maire dans l'autre ! Je reconnais qu'il n'existe pas de dispositif parfait, mais reconnaissez que celui qui existe ne marche pas si mal. Nous allons travailler à ce que La Duchère en profite.

S'agissant des métiers qui demeurent inscrits dans le budget de la politique de la ville, leurs crédits demeurent au même niveau ou augmentent. Les ZFU, elles, disposent de 400 millions. Nous sommes passés de 160 millions de reports de crédits à 68 millions, et le taux de consommation atteindra cette année 96 %.

Oui, les actions de rénovation urbaine conduites par le ministère de la ville sont partenariales. C'est ensemble que nous avons monté des opérations, et je n'oublie jamais de rappeler que ce sont les programmes de tout le monde ! Pourquoi cela ? Parce que le Gouvernement est décidé à mettre fin aux errances du passé, qui consistaient en particulier à « piquer » l'argent du 1 % pour faire les fins de mois de l'Etat (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et du groupe UDF*).

M. le Président de la commission des finances - Nous en venons aux différentes interventions.

Mme Irène Tharin - Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, je me préoccupe des conditions de réalisation des GPV. La récente création de l'ANRU a permis de regrouper une grande partie des financements de l'Etat, de la CDC et des collecteurs du 1 % logement. Cette rationalisation des moyens s'accompagne néanmoins de nouvelles conditions d'attribution des crédits de l'Etat. Signée en février dernier, la convention d'application du GPV du Pays de Montbéliard subira un nouvel examen de passage en décembre prochain. L'obligation d'un nouvel agrément fait craindre aux différents partenaires une révision à la baisse de l'engagement de l'Etat. Que puis-je leur répondre, et comment conserver à ce partenariat toute son efficacité ? Si la démarche d'optimisation des interventions de l'Etat est tout à fait légitime, il ne faut pas porter atteinte à l'ambition d'un GPV dont dépend tout le visage de notre Pays.

Je vous fais donc part de mon inquiétude face à une possible remise en cause de ce grand projet dans nos cinq quartiers sensibles. Enfin, je vous invite, Monsieur le ministre, à venir sur place constater le travail accompli, et qui ne demande qu'à être poursuivi.

M. Pierre Cohen - Féliciter le ministre, c'est une chose, décortiquer les moyens mis au service de sa politique en est une autre, et vous n'avez aucune raison de vous indigner. Cherchez plutôt les arguments propres à nous convaincre.

Au cours de la discussion de la loi d'orientation pour la ville, beaucoup ont été surpris du caractère limité de son périmètre d'application. Cette conception restrictive s'était déjà manifestée sous le gouvernement Balladur. Pourtant, lutter contre la ghettoïsation et en faveur de la mixité sociale, exige de prendre en compte la ville dans toutes ses dimensions.

Que M. Balladur ait commis une erreur en 1994 est à la rigueur compréhensible, mais ce l'est beaucoup moins de la refaire aujourd'hui. Ainsi, une fois que vous aurez financé votre programme de démolitions, comment pourrez-vous reloger les habitants avec votre budget ? Il ne vous restera pratiquement plus aucune marge de manœuvre pour reconstruire dans le reste des agglomérations concernées. Et ne me répondez pas que vous pourrez y pourvoir grâce à la baisse du taux du livret A ou à la revente de logements ! Vous êtes bien dans une impasse.

Croyez-vous également que vous pourrez réaliser l'égalité devant l'emploi dans des quartiers où le taux de chômage atteint 30 à 40 %, si, dans le même temps, la politique du Gouvernement consiste à accepter les licenciements massifs et à réduire le nombre des emplois publics ? En dépit de vos bonnes intentions, vous ne ferez qu'aggraver la stigmatisation de ces quartiers en passe de devenir des ghettos.

Vous vous rendez dans les quartiers, dites-vous. Mais nous y sommes nous aussi et, personnellement, je puis vous garantir que, dans l'agglomération toulousaine, certains crédits de votre ministère sont en baisse, de sorte que nombre d'associations se trouvent en difficulté. Vous aviez promis des emplois « de l'humain » pour prendre le relais des emplois-jeunes : où sont-ils ? Quant à la prévention, M. Sarkozy vous a tout pris. Enfin, je ne puis qu'être choqué par la façon dont vous parlez de la DIV et dont vous invitez les opérateurs à se consacrer à une réflexion stratégique. Il n'est de pires ennemis de la politique de la ville que ceux qui considèrent que mettre de l'argent dans les villes est un gâchis (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*).

M. Gilbert Meyer - La création d'un guichet unique pour le financement de la rénovation urbaine visait à vous permettre d'utiliser pleinement les crédits européens, « libérant » ainsi les financements traditionnels. Par là également, vous vous donnez davantage de moyens pour accompagner les programmes de rénovation. Pouvez-vous donc faire un premier point sur le montant des crédits européens que vous pourrez mobiliser en 2004 ?

M. David Habib - Ma question portera sur les missions que vous assignez à la Caisse des dépôts. D'après les documents dont nous disposons, la participation de la CDC à l'effort public global tomberait de 229 à 123 millions d'euros, soit une

baisse de 45 % entre 2003 et 2004. Pour le financement de l'ANRU, 8 millions seulement sont inscrits sur les 90 attendus. D'autre part la DSU restera à 448 millions, exactement comme cette année. Comment expliquez-vous cette baisse des dotations aux collectivités ?

Vous vantez la réactivité de votre ministère dont vous voulez faire le ministère de la transparence et du dialogue, mais je vous ai envoyé en vain quatre lettres l'an passé pour avoir des explications sur cette baisse de la DSU, et vous n'avez pas répondu, pas plus d'ailleurs que M. Sarkozy que j'ai également interrogé. Pourrions-nous un jour constater, comme je le souhaite, que votre ministère est celui de toutes les villes, du nord comme du sud, de droite comme de gauche ?

Mme Annick Lepetit - Revenant sur le fonds d'intervention pour la ville, le FIV, j'espère ne pas provoquer chez vous la même suffocation que M. Le Bouillonnec ! Je ne puis cependant m'empêcher de constater que les crédits de fonctionnement de ce fonds ont diminué de 9,8 % par rapport à 2003 et de 36 % par rapport à 2002. Or il s'agit d'un instrument essentiel pour le financement des associations. Comment comptez-vous donc soutenir celles-ci ?

Comment allez-vous garantir un service continu et égal pour tous lorsque les crédits d'aide au fonctionnement des services publics alloués par votre ministère baissent de 40 % ? Le relèvement des crédits destinés aux adultes-relais ne peut à l'évidence compenser ce désengagement de l'Etat. Sera-ce aux collectivités d'y pourvoir ? Si tel est le cas, dites-le franchement.

Vous supprimez le fonds de revitalisation économique au prétexte qu'il était difficile d'y recourir et qu'il a donc été peu utilisé. Cependant, il permettait de créer des entreprises dans les quartiers. Désormais, ce soutien économique sera-t-il réservé aux seules zones franches urbaines ?

Vous prévoyez la démolition de 200 000 logements entre 2004 et 2008, mais vous n'avez toujours pas répondu à la question que nous vous posions en juillet sur les moyens d'accompagnement humain que vous comptez mettre en place. N'oubliez pas que les logements détruits sont dans leur grande majorité habités : qu'allez-vous faire pour les locataires ?

M. Léonce Deprez - Je suis de ceux qui partagent, Monsieur le ministre délégué, votre colère devant toutes les formes d'immobilisme et d'inertie, ainsi que devant l'état où se trouvent certaines de nos villes. Pensez-vous possible de créer une nouvelle dynamique, un nouvel état d'esprit qui suppriment les raisons de se révolter ? En construisant 200 000 logements locatifs sociaux, en en réhabilitant et en en démolissant autant, on peut sans doute créer un choc dans l'opinion qui facilitera la reconquête des territoires et je vous suggère donc de publier chaque trimestre un tableau récapitulant l'état d'avancement de ce programme. Cela aiderait grandement à convaincre du bien-fondé de votre politique.

Etes-vous prêt à mettre à profit la chance historique que constitue ce programme pour lancer une nouvelle politique d'aménagement du territoire ? Il ne faut surtout pas retomber dans l'aberration qui a consisté après guerre à construire des barres. Les contrats d'agglomération et de pays donnent de nouveaux moyens de

reconquête pour revitaliser ces territoires, mais il conviendrait aussi que votre ministère coopère avec celui de l'aménagement du territoire...

Au sein de cette commission élargie, il n'y a aucune raison de reproduire les faux débats qui se déroulent parfois dans l'hémicycle. Nous sommes tous, que je sache, pour la justice sociale. Mais nous sommes aussi pour le droit de propriété dont on m'a appris qu'il est assorti de devoirs. Or, dans ma commune, on compte 700 logements vacants et le cas n'est certainement pas unique. Cela n'est pas tolérable quand on demande aux gens d'aller chercher un logement ailleurs. Ne pourrait-on obliger les propriétaires à exercer leurs droits sans en abuser, pour mettre fin à ces vacances ?

M. Jean-Louis Dumont - Il faut appliquer la loi Meyer !

Mme Nathalie Gautier - Vous avez l'ambition de casser les ghettos en cinq ans et nous ne pouvons que souscrire à ce projet, ainsi qu'à votre programme de démolitions, de constructions et de réhabilitations. Pourtant, il semble que les conditions d'une véritable crise du logement soient réunies : à euro constant, le budget du logement diminue de plus de 8 % alors que le coût des opérations ne cesse de s'élever et que le montant et le nombre des aides au logement baissent. Les offices HLM sont ainsi obligés de mobiliser leurs fonds propres. Les réhabilitations se concentreront sur les territoires de la politique de la ville, au détriment du parc HLM, cependant que le parc privé à vocation sociale va rejoindre le marché libre. Dans ces conditions, comment pensez-vous réaliser la mixité dans les quartiers ? Croyez-vous possible d'accueillir les populations les plus pauvres et les plus fragiles si l'Etat n'assure pas une production de logements suffisante ? Enfin, pensez-vous que le rythme des reconstructions pourra être tenu ? En 2002 on était bien loin des 8 000 opérations prévues.

M. Nicolas Perruchot - Je n'entends parler que de baisse des crédits mais je puis témoigner que ce qui baisse dans nos quartiers, c'est bien plutôt la délinquance de voie publique, le nombre de voitures brûlées, de logements vacants, de ghettos, de caillassages des voitures de pompiers et d'ambulances, de tags à nettoyer, ainsi que le montant des crédits de réparation dépensés par les bailleurs sociaux.

C'est sans doute lié à la volonté des acteurs locaux d'accompagner l'action du ministère de la ville. Je ne veux pas croire que l'opposition laisse entendre que ce mouvement va échouer : ce serait un pari risqué. A mon arrivée à la mairie de Blois, le grand projet de ville portait sur 300 logements à démolir et à reconstruire, et le déficit atteignait 55 millions. Je ne veux pas savoir qui a consommé bien ou mal, mais avec M. Borloo nous sommes passés à 1 400 logements à démolir et nous avons triplé les prévisions de constructions. Nous redonnons ainsi espoir à la population, et je pense que se focaliser sur des baisses techniques est quelque peu réducteur.

M. Michel Delebarre - M. Deprez a évoqué le droit de propriété. Je voudrais rappeler l'existence de la déclaration d'abandon manifeste : il s'agit d'une procédure très lourde, mais nécessaire. L'alléger pour qu'elle ne prenne plus qu'un

an au lieu de deux en ferait un moyen d'action beaucoup plus efficace pour les maires.

Le rapporteur spécial a rappelé les préoccupations de la Cour des comptes quant à la mise en oeuvre de la politique de la ville. Les compétences de la Cour des comptes sont absolument indiscutables, mais je ne suis pas sûr que sa manière d'analyser les choses puisse s'appliquer à une action transversale comme celle de la politique de la ville. Analyser ce budget ligne par ligne ne peut donner une vision juste des choses. Il est donc urgent de déterminer des critères d'évaluation, idée sur laquelle je crois que nous sommes tous d'accord.

M. le Rapporteur spécial - Je partage entièrement cette dernière remarque : les critères d'évaluation doivent être valables pour chaque contrat de ville. En revanche, je regrette les propos manichéens qu'ont tenus certains de nos collègues. On n'est pas loin du procès d'intention quand on laisse entendre que d'aucuns considéreraient que l'argent investi dans la politique de la ville ou dans les zones urbaines sensibles le serait forcément à fonds perdus... Ma ville compte 78 % de logements sociaux. Est-il normal que plus de 10 % des dépenses du FIV n'y aient rien à voir avec la politique de la ville ? A quel titre le contrat de ville devrait-il financer le collaborateur pour la toxicomanie du préfet, qui était détaché d'ailleurs par une association ou encore un festival de musique dont aucun concert n'était donné en zone urbaine sensible ? Nous avons l'obligation de distinguer entre ce qui relève de la solidarité, absolument nécessaire, et ce qui relève de la connivence, voire du copinage. La politique de la ville a connu certains errements qui n'ont aujourd'hui pas complètement disparu. Une grille d'évaluation de chaque contrat de ville est donc nécessaire.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, nous avons parlé des adultes-relais, qui sont absolument nécessaires. Je crois que les communes et les associations ont cependant tendance à confondre aides à l'employeur et aides à l'employé. Les emplois-jeunes, les contrats emplois solidarité et les contrats emplois consolidés sont d'abord des aides à l'insertion, mais le système a souvent été détourné et ils sont devenus des aides aux employeurs.

M. le Ministre délégué - Madame Tharin, je vous assure qu'aucun nouvel agrément n'est institué, en aucune manière. Croyez bien que l'idée d'une agence partenariale n'a pas fait plaisir à tout le monde ! La nouvelle traçabilité des crédits oblige en effet les administrations à mettre les moyens prévus à disposition : c'est à cause de cela que certains services se sont livrés à une véritable opération de déstabilisation. Il est vrai que la politique de la ville a longtemps été une variable d'ajustement budgétaire : ses actions sont éparpillées, et il est facile de les reporter d'année en année sans que cela se voie. Depuis dix ou quinze ans, le contrôle financier du pays a véritablement tué les initiatives des ministres successifs, et je suis en mesure de le prouver... Pour en revenir à l'agrément, il s'agit d'une pure et simple opération de déstabilisation. J'ai été invité à Montbéliard, et j'ai pu y constater que le grand projet de ville avançait. S'il y a trois fois plus de moyens, nous n'allons pas vous freiner par un nouvel agrément !

M. Cohen a évoqué la concertation ; le rapport très intéressant de Zaïr Kedadouche vient de m'être remis et que je tiens à sa disposition. La concertation est rendue difficile à la fois par le fait qu'elle doit précéder de très peu l'action et parce qu'elle exige un savoir-faire complexe. Cependant, il est devenu inenvisageable de faire progresser des dossiers sans concertation, et tous les partenaires HLM et les collectivités ont intégré cette obligation.

En ce qui concerne la prévention, qui est un domaine interministériel, la loi en a confié le pilotage au ministère de la ville, qui représente par ailleurs l'Etat dans les instances internationales. Le sujet est par nature interpartenarial, et mon ministère doit collaborer avec les collectivités locales, mais aussi avec d'autres grands ministères régaliens.

M. Meyer m'a interrogé sur les crédits européens. Je ne crois pas qu'il y ait de difficultés d'alimentation des lignes de requalification urbaine, ou en tout cas il n'y en avait pas lors de l'évaluation de mai dernier. Le taux de consommation est plus ou moins élevé, et il faut donc organiser une réunion avec le secrétariat général aux affaires régionales et le conseil régional pour discuter du redéploiement, mais nous sommes de manière générale plutôt en retard qu'en avance pour la consommation des crédits. Dans le Nord-Pas-de-Calais, une réunion doit avoir lieu et dans votre circonscription la gestion est intégralement assurée par le conseil régional.

M. Habib m'a demandé une explication sur les 8 millions de la CDC. Il s'agit tout simplement de sa quote-part pour l'aide au fonctionnement de l'agence : 20 millions au total, dont 8 tout de suite. La question de la stratégie à adopter est cruciale, et elle n'est pas complètement résolue. La CDC a plusieurs moyens d'intervention. Il y a par exemple les prêts bonifiés que nous utilisons tous sans aucun problème. Les crédits qui y sont relatifs ne se trouvent pas dans ce budget, mais dans la réduction de la quote-part financée par la ville sur le 1 %. Ce système fonctionne très bien et nous lui apportons des modifications techniques de façon consensuelle lorsque c'est nécessaire. Enfin, les 455 millions de contribution de la CDC au FRE, sur ses fonds propres, recouvrent trois types d'intervention. Dans le premier, les partenaires privés ou parapublics servent de déclencheurs : il peut manquer par exemple 10 % de participation dans une clinique. Ce type d'intervention relève par nature de la CDC, même s'il est normal qu'elle soit coordonnée avec l'Agence. La deuxième activité est le financement de la rénovation urbaine ; tous les partenaires prennent part à la fongibilisation, et il est logique que la Caisse fasse de même. Le troisième type d'intervention regroupe en fait toute la « boîte à outils » de la CDC, comme, par exemple, les avances sur subventions. Les équipes ont changé et l'état d'esprit est bon. Je crois que nous arriverons à un dispositif intelligent.

La stabilité des crédits consacrés à la DSU équivaut en fait à une réduction, c'est vrai, mais ce n'est pas ce qui me préoccupe le plus. J'en profite d'ailleurs pour faire un appel aux parlementaires : la DSU a été une avancée, mais elle est maintenant dépassée. Elle échoue à répondre aux difficultés de certaines collectivités. Il est possible que la solution passe par la modification de certains critères. En l'état, la DSU profite plus aux grandes collectivités qu'aux petites – il y

a plus d'argent à Toulouse qu'à Montfermeil ! Cela appelle en tout cas un débat de fond. En région parisienne, de nombreuses villes de taille moyenne ne sont pas concernées par les critères actuels de la DSU. Certaines par exemple ont une forte proportion de familles de plus de dix enfants, et la dotation ne prend pas leurs problèmes spécifiques en considération.

Il faut donc faire évoluer ce dispositif qui, à dire vrai, est indigne, car ce n'est pas en saupoudrant des aides « bouche-trou » que l'on réglera le problème de fond. Je sais bien qu'il y a des princes et même des cardinaux des finances locales (*Sourires*)... les plus riches... mais ils apparaissent assez ouverts à la discussion...

Enfin, je pense vraiment être le ministre de toutes les villes, qu'elles soient de droite ou de gauche, et le calendrier de mes déplacements, cette semaine, devrait vous en donner l'absolue conviction.

Je pense comme vous, Madame Lepetit, que la présentation budgétaire des aides n'a aucun sens en matière de politique de la ville, puisque chaque ministère se limite à annoncer sa quote-part dans les termes qui lui conviennent ; la loi organique permettra d'être un tout petit peu plus précis, et donc d'améliorer l'évaluation. A propos d'évaluation, justement, je compte beaucoup sur les maires et sur les présidents de communautés d'agglomération, puisque nous avons obtenu – en nous y acharnant ! – que le décret prévoie que l'administration fiscale leur envoie les critères quartier par quartier. Cela dit, l'évaluation de la politique globale, somme des politiques conduites dans chaque quartier, n'en sera pas plus facile. Je pense, comme vous, qu'une politique interministérielle ne peut être évaluée par la Cour des comptes. C'est manifeste pour la politique de la ville, puisque l'exonération fiscale est à elle seule supérieure au budget du ministère ! Autant dire que les observations formulées sont plutôt théoriques...

S'agissant du FRE, je partage votre opinion sur les besoins mais je n'ai trouvé aucun soutien pour ces opérations, sauf dans un département. Peut-être le dispositif aurait-il pris de l'ampleur avec le temps, mais l'on peut en douter. Et puis, j'ai tellement dû me bagarrer avec Bercy pour les zones franches urbaines que je ne pouvais demander tout, partout et tout le temps ! (*Sourires*)

Je ne sais que vous dire, Monsieur Deprez, à propos des rapports trimestriels, mais vous voudrez bien reconnaître que nous avons organisé la traçabilité et la transparence des financements quartier par quartier, ce qui est une première. Je rappelle par ailleurs qu'un film a été réalisé, qui retrace la politique conduite. Il est à la disposition des maires, conformément à l'engagement que j'avais pris.

S'agissant de la propriété privée, je partage votre point de vue et celui qu'a exprimé M. Delebarre. Encore faut-il distinguer propriété privée individuelle et copropriété. Dans ce dernier cas, vous savez que nous avons progressé pour ce qui est des copropriétés dégradées, même si le texte n'est pas encore pleinement satisfaisant. Il reste, en particulier, à accélérer la procédure d'abandon manifeste, encore exceptionnelle et particulièrement lente. Nous souhaitons réduire de moitié les délais constatés actuellement, en espérant les faire passer à 16 mois.

Je partage l'avis de Mme Gautier sur la crise du logement. On s'accorde à penser que de 80 000 à 100 000 logements sociaux nouveaux seraient nécessaires chaque année. Or, on a assisté à une très forte diminution de la construction au cours des dernières années, pour des raisons multiples, dont un télescopage législatif qui n'explique cependant pas à lui seul que, de 80 000 logements par an, on soit passé à 40 000. La tendance est désormais inversée, et l'on remonte vers 50 000, mais il faut faire mieux.

La difficulté tient pour partie au financement, mais il n'y a pas que cela. Vous avez eu raison d'évoquer un problème rarement mentionné : l'évolution du coût de production. On ne se félicitera jamais assez qu'elle ait été compensée par la baisse des taux. En aurait-il été autrement que nous serions en plein drame. Le sujet est préoccupant, et difficile à traiter. M. de Robien et moi-même l'avons évoqué, mais la difficulté tient à ce que le coût de production n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Dans tous les cas, un changement est nécessaire, et il faut tout faire pour empêcher les cautions de la CGLLS de sauter.

S'agissant de l'Ile-de-France, le rapport Pommelet recense 3 millions de mètres carrés d'emprises étatiques et para-étatiques assez facilement appréhendables. Cela ne résoudra pas tout, mais c'est une piste intéressante. Ailleurs, on constate un vrai problème avec les agriculteurs, et il serait bon de parvenir à un échange de bons procédés, notamment dans le sud de la France. Tout devra être fait pour augmenter la construction dans les meilleurs délais. Il faut dire, aussi, que nous refusons la construction industrialisée – une phobie française ! –. Certes, nous sommes les leaders mondiaux de la cimenterie, mais quand même ! Nous étudions tous ces problèmes, et nous travaillons aussi à la généralisation de l'habitat social universel, c'est-à-dire adapté aux besoins des personnes handicapées. Il faut savoir que le surcoût n'est que de 1 % !

M. Gérard Bapt - Je suis quelque peu interloqué par la procédure choisie pour l'examen de ce budget. En effet, la commission des finances, qui n'a pas eu de note préliminaire du rapporteur spécial, est maintenant invitée à se prononcer sur un rapport pratiquement définitif. Ce texte pourra-t-il encore être modifié, comme nous le souhaitons ? Le ministre lui-même a évoqué une sorte de monde virtuel, dans lequel chaque ministère fait ce qui lui plaît. Dans ces conditions, que devient le pouvoir de contrôle du Parlement ? L'interrogation est d'autant plus légitime que l'exécution du budget de la ville ne laisse pas d'inquiéter. C'est bien pourquoi le rapport de M. Grosdidier devrait être modifié, de manière que le tableau qui figure en page 37 ne s'arrête plus au 13 août 2003. Il est en effet indispensable de pouvoir mesurer l'effet des gels. On sait que 16,7 millions de crédits de paiement ont été gelés, mais ensuite 18,4 millions ont été annulés. De plus, le rapporteur spécial nous explique que les reports ont été gelés à hauteur de 34 millions pour le chapitre 67-10 et de 0,04 million pour le chapitre 57-71, ce qui représente la moitié des reports globaux. Chacun sait que si ces crédits ne sont pas réinscrits, ils seront annulés. Qu'en sera-t-il ? Sur la forme, j'observe que les commissions élargies se transforment en tribune, et que l'on est loin de l'esprit dans lequel se déroulent les réunions ordinaires de la commission des finances.

J'approuve sans réserve les propos de mon collègue Pierre Cohen. Comme la sienne, ma commune fait l'objet d'un contrat de ville, et comme lui j'ai reçu du préfet une lettre par laquelle il me fait savoir qu'en raison des gels budgétaires, l'Etat n'honorera pas l'engagement qu'il avait pris de contribuer, modestement, à un projet dans ce cadre. Je tiens ce courrier à votre disposition. Il ne devrait pas vous étonner outre mesure puisque, à la page 42 de son rapport, M. Grosdidier « s'inquiète du désintérêt dont semble être victime le FIV ». Le rapporteur spécial rappelle que « le ministère de la ville doit apporter des moyens en complément de la participation des autres ministères » et que « l'effort en faveur du programme national de rénovation urbaine ne doit pas être réalisé au détriment des contrats de ville ». Pourtant, nous sommes bel et bien soumis aux fluctuations des gels budgétaires, et la lisibilité de votre action en souffre. A la réduction des crédits s'ajoute la baisse des reports, dont vous avez laissé entendre qu'ils ne seraient pas intégralement repris, tant s'en faut. Ainsi, les crédits réellement disponibles seront davantage réduits que le rapport ne le laisse entendre. Cela doit apparaître dans le rapport définitif et figurer dans la loi de finances initiale.

M. Gilbert Meyer - Puis-je rappeler que, grâce à la loi Meyer, proposée par la droite et approuvée par la gauche, ce qui tend à montrer qu'elle devait être bonne (Sourires), la question du patrimoine privé est réglée, puisque les organismes sociaux sont désormais autorisés à le gérer pour le réhabiliter ? Le texte est d'autant plus utile que les plafonds de ressources ont été rehaussés par M. de Robien. J'utilise ces dispositions à Colmar, et cela fonctionne très bien.

Il a été dit, à juste titre, que les opérations de rénovation urbaine sont l'affaire de tous, et les communes s'y impliquent fortement. C'est pourquoi de nombreuses opérations de démolition-reconstruction ont été prévues dans des contrats de ville. Depuis lors, vous avez formulé une nouvelle proposition plus favorable que le dispositif ancien. Il y a là une profonde injustice envers les bénéficiaires de celui-ci. Monsieur le ministre, confirmez-vous votre volonté de rattraper ces opérations pour les loger à la même enseigne, si j'ose dire, que celles relevant du nouveau dispositif ? Vous aurez compris que je suis un peu concerné. (Sourires).

M. Jean-Louis Dumont - Les maires que nous sommes pour beaucoup d'entre nous sont particulièrement attentifs à la lisibilité, à la continuité et aux perspectives que trace ce budget. Nous avons plus que jamais besoin de moyens financiers, opérationnels et administratifs. S'agissant de l'ambitieux objectif de 85 000 nouveaux logements sociaux par an, les collectivités, auxquelles on demande beaucoup, auront-elles vraiment les moyens d'y participer ? La baisse des taux d'intérêt est un élément déterminant, mais elle n'est pas une panacée !

Par ailleurs, vous avez vous-même admis que la politique de la ville ne pouvait réussir que s'il y avait du foncier. Alors, je vous le demande, comment fabriquer du foncier à bâtir, au service de la mixité sociale ? En ce qui concerne l'accession sociale, nous déplorons que l'excessive concentration des crédits prive nombre de candidats de la possibilité de réaliser leur projet. N'oublions pas en outre que la participation obtenue au titre du 1 % est théoriquement constitutive de

l'apport personnel, et qu'il faut faire respecter cette caractéristique, trop souvent oubliée.

Qu'en sera-t-il, par ailleurs, de la participation du budget du logement au financement de l'ANRU si de nouvelles annulations de crédits interviennent cette année ?

S'agissant des contrats de ville, je partage l'inquiétude de M. Bapt, car j'ai constaté lors de mon dernier conseil municipal une légère régression des crédits. Qu'en sera-t-il en 2004 ? La création de l'ANRU contribue à la débudgétisation croissante des moyens de l'Etat, cependant qu'est constamment affirmée la nécessité de rendre plus cohérente l'intervention publique. Pouvez-vous nous faire part de votre sentiment à ce sujet ?

J'appelle enfin votre attention sur le fait qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des crédits de la CDC. Le démantèlement programmé de cette excellente maison ne risque-t-il pas de contribuer à l'assèchement des ressources du logement social ?

M. Robert Lecou - Je salue, Monsieur le ministre, l'intérêt que le Gouvernement porte à la ville et à la rénovation de nos quartiers, et je tiens à souligner votre réactivité. Ayant dû mener à Lodève une opération de démolition-reconstruction très délicate, j'ai été très sensible à votre capacité à réagir dans l'urgence.

Je considère que la légère régression de vos crédits de fonctionnement n'est pas significative. L'essentiel à mes yeux, c'est de mieux suivre les crédits engagés et de simplifier les procédures.

Je veux plaider auprès de vous la situation des villes-centres, qui rayonnent sur un territoire souvent rural pour lui apporter les indispensables services de proximité. Ces communes, souvent de taille moyenne, sont fragiles, et leurs difficultés risquent d'entraîner le repli économique de l'ensemble de leur aire d'influence. Or, elles échappent en règle générale aux mesures de discrimination positive réservées aux zones urbaines. Je vous fais confiance pour prendre en compte leurs difficultés particulières en rétablissant des dispositifs de péréquation réellement adaptés. Au reste, je serais favorable à ce que votre département ministériel devienne le référent des autres pour ce qui concerne le développement urbain.

M. Ollier remplace M. Méhaignerie au fauteuil présidentiel.

Présidence de M. Patrick OLLIER

M. Gilles Artigues - J'associe à mon propos M. Dino Cinieri. Merci, Monsieur le ministre, pour la loi d'orientation de cet été. Elle constitue une réelle avancée sociale, et c'est sans doute pour cela qu'elle embarrasse tant nos collègues socialistes !

S'agissant de la présentation des projets à l'ANRU, pouvez-vous préciser quel sera le rôle exact des préfets ? Quant à la présentation elle-même, s'agira-t-il d'un « grand oral » ou du point d'aboutissement d'un travail de concertation approfondi ? Lorsqu'une commune comprend plusieurs quartiers en difficulté, sera-t-il possible de présenter les projets séparément ? Enfin, est-il toujours prévu que l'ensemble des crédits pour la période 2004-2008 soient répartis dès l'été prochain ?

M. Gilbert Biessy - L'effort demandé aux communes les plus pauvres en contrepartie du soutien de l'Etat aux opérations de rénovation urbaine reste trop important. S'agissant des opérations prévues dans l'agglomération grenobloise, êtes-vous en mesure de couper court à la rumeur selon laquelle l'Etat n'assumerait pas la totalité de sa part de financement ? Une telle décision serait lourde de conséquences dans la mesure où elle nous priverait des fonds européens.

Nous déplorons le recul de la DSU. Pour perfectible qu'il soit, le dispositif était favorable aux collectivités les moins favorisées.

Le bâti est certes emblématique de la crise urbaine, mais son amélioration ne résoudra pas tous les maux de la société française. A cet égard, nous ne pouvons que regretter la baisse de 10 % des crédits de fonctionnement des contrats de ville.

S'agissant des opérations de démolition-reconstruction, l'urgence porte à nos yeux davantage sur la construction que sur la démolition. Pour faire face à la pénurie de logements sociaux, il faut construire partout. C'est à ce prix que nous réaliserons une avancée vers l'objectif, toujours actuel, de donner à chacun une vraie liberté dans le choix de son lieu de vie. Nombre de partenaires jugent hors d'atteinte l'objectif de construire 80 000 nouveaux logements sociaux chaque année. Ce chiffre intègre-t-il bien les opérations de démolition-reconstruction ? Pouvez-vous nous indiquer le nombre de nouvelles constructions intervenues cette année et prévues en 2004 ?

M. Jean-Yves Le Bouillonnet - Lors de la discussion de la loi d'orientation, nous vous avons fixé, Monsieur le ministre, trois rendez-vous : le vote du présent budget, la communication des modalités de constitution de l'ANRU et, *in fine*, les résultats dans les quartiers dans les deux prochaines années. A l'occasion de la première de ces échéances, notre question est simple : le ministre que vous êtes a-t-il obtenu des moyens suffisants pour mener à bien tous ses projets ? Nous le souhaitons sincèrement, mais, à dire vrai, nous n'en sommes pas très sûrs !

Comment expliquez-vous le décalage entre les chiffres annoncés dans le dossier de presse et le jaune ? Pourquoi n'y indiquez-vous pas explicitement que la progression de l'effort public est essentiellement liée à l'intégration des moyens de l'UESL ? Avez-vous obtenu un engagement clair de la CDC à participer au financement de l'ANRU et des autres dispositifs ? Les maires que nous sommes constatent la tendance récente de la CDC à se désengager des opérations d'ingénierie sociale. Pouvez-vous nous donner des éclaircissements à ce sujet ? Comment le comité d'engagement de l'ANRU fonctionnera-t-il ? N'est-il pas

envisageable de sanctuariser la participation des crédits du logement et de la ville au budget d'investissement de l'agence ?

M. Daniel Garrigue - Je salue, Monsieur le ministre, votre volontarisme et je souhaite, après M. Lecou, appeler votre attention sur la situation des villes moyennes. On ignore parfois que certaines cités de Bergerac sont plus dégradées que celles de grandes agglomérations !

Je souhaite également vous interroger sur la situation financière relative des organismes HLM car elle pose problème. Les plus endettés portent en effet souvent le patrimoine le plus dégradé. Comment tourner cette difficulté ?

Est-il envisageable d'expérimenter en France le « busing », pratique introduite aux Etats-Unis sous Kennedy, qui consiste à répartir les élèves des cités dans les différents établissements scolaires de la commune ? J'interrogerai également M. Ferry sur ce point dès mercredi.

M. Rodolphe Thomas - Vous avez expérimenté à Valenciennes, Monsieur le ministre, un service d'accueil des victimes d'urgence – SAVU –, qui, au vu de ses bons résultats, va être étendu à six villes pilotes. Ce service permet aux victimes d'agressions de bénéficier 24 heures sur 24 de mesures d'assistance et d'accompagnement.

L'application de ce dispositif montre que plus précoce est l'intervention, meilleure est l'aide apportée aux victimes. Beaucoup de villes disposent ainsi d'un service d'aide. Celui de l'agglomération roubaisienne, cher à mon collègue Vercamer, emploie 9 salariés et traite 2 300 dossiers par an. Ses activités augmentent régulièrement. Il a été décidé en 2002 que ce SIAVIC opèrerait en soirée et le week-end, mais ses capacités d'intervention demeurent insuffisantes faute de moyens. Son éligibilité au SAVU permettrait de faire face aux besoins. Dans quelles conditions le SAVU pourra-t-il être pérennisé en 2004 ?

M. le Rapporteur spécial - Pour établir notre rapport, nous avons utilisé les données dont nous disposions, la dernière étant le décret de régulation du 3 octobre. Je confirme les inquiétudes que j'ai exprimées, et la nécessité de recentrer certaines dépenses. A mon sens, l'évaluation ne doit pas seulement porter sur la situation des quartiers, mais aussi sur les actions menées dans le cadre des contrats de ville.

M. le Rapporteur pour avis - S'il est vrai, comme l'a dit Jean-Louis Dumont, que la politique de la ville existe depuis de nombreuses années, il n'en reste pas moins qu'elle vient d'opérer un virage significatif, recevant un élan incarné par un ministre au tempérament particulier. C'est pourquoi je suis optimiste. Souvent, l'histoire fait l'homme, ici, il semble que l'homme fasse l'histoire (« Ah ! » *sur de nombreux bancs*). De ce fait, la dispute sur les chiffres me paraît un peu dérisoire. L'urgence aujourd'hui, c'est d'agir. La loi de programmation constitue en soi une petite révolution, dont les critiques exprimées par nos adversaires témoignent de leur regret de n'en pas être les auteurs.

M. le Ministre délégué - Je m'associe à l'hommage rendu à la loi Meyer par son auteur... Ce ne sont pas les programmes qui changent, ce sont les moyens qui leur sont destinés à tous, et qui augmentent.

Je suis conscient d'un phénomène grave qui affecte les bourgs et les villes moyennes, que j'ai constaté personnellement aux Andelys, et qui existe aussi à Pont-Audemer et à Vernon. Il y a là des sortes de morceaux de quartier, qui sont comme en état d'apesanteur par rapport au reste de la ville, et qui n'entrent pas dans les zonages traditionnels. C'est à leur situation que répondra la nouvelle Agence. Mais je demande, en contrepartie, aux collectivités locales d'entreprendre un effort pédagogique et de soutien scolaire vigoureux.

M. Léonce Deprez - Très bien !

M. le Ministre délégué - Le président Dumont a évoqué le rôle de la CDC...

M. Jean-Louis Dumont - Je m'appuie sur une pratique de terrain !

M. le Ministre délégué - Ne parlez pas de démantèlement, mais plutôt de recentrage sur des actions d'intérêt général.

Monsieur Biessy, le dispositif PICURBAN ne présente pas de problème de contrepartie. Le vrai problème est celui de la mobilisation, pour l'avenir, des fonds structurels pour la requalification urbaine.

Monsieur Le Bouillonnet, vous vous inquiétez des autres domaines d'intervention de la CDC, à savoir les SEM et l'ingénierie. Il s'agit là d'une vraie question. Si la CDC ne peut pas agir, qu'elle nous le fasse savoir, plutôt que de pratiquer un désengagement lent et silencieux. Si, en revanche, elle souhaite intervenir, il nous restera simplement à clarifier les interventions de cet important partenaire.

Monsieur Thomas, le SAVU fonctionne plutôt bien, et nous souhaitons pérenniser ce dispositif. Mais cette question n'est pas du ressort du ministère de la Ville, qui se consacre aux seules expérimentations. Je regrette que l'évaluation du dispositif relève d'un ministère dont les conceptions sont assez différentes des nôtres. Mais je me rassure en constatant que le Président de la République s'est saisi du dossier.



Puis la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire a été appelée à se prononcer sur l'adoption des crédits de la ville et de la rénovation urbaine.

Suivant son rapporteur, la *Commission a donné un avis favorable* à l'adoption des crédits de la ville et de la rénovation urbaine.



ANNEXES

	Pages
– Table des sigles	71
– Liste des opérations de renouvellement urbain (ORU) ..	75
– Liste des grands projets de ville.....	79
– Exonérations des zones de redynamisation urbaine	81
– Exonérations des zones franches urbaines.....	82
– Liste des zones franches urbaines	84

TABLE DES SIGLES

ACCRE	Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ASI	Appui social individualisé
ATC	Assistant technique aux commerces
ATM	Assistant technique aux métiers
BPDJ	Brigade de prévention de la délinquance juvénile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPS	Contrat d'action et de prévention pour la sécurité
CAR	Conférence administrative régionale
CC(I)PD	Conseil communal (intercommunal) de prévention de la délinquance
CD AD	Conseil départemental d'accès au droit
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDPD	Comité départemental de prévention de la délinquance
CEL	Contrat éducatif local
CER	Centre d'éducation renforcée
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CIDF	Centre d'information sur les droits des femmes
CIV	Comité interministériel des villes
CLS	Contrat local de sécurité
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNV	Conseil national des villes
CPAL	Comité de promotion et d'aide aux libérés
CPER	Contrat de Plan Etat-région
CPI	Centre placement immédiat
CSI	Conseil de sécurité intérieure
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGS	Direction générale de la santé
DGUHC	Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
DIF	Délégué interdépartemental à la formation
DIV	Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain
DOCUP	Document unique de programmation
DPM	Direction des populations migrantes
DSQ	Développement social des quartiers
DSU	Dotation de solidarité urbaine
EPARECA	Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPLE	Établissement public local d'enseignement
FASILD	Fonds d'action sociale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIDES	Fonds d'intervention pour le développement d'une économie solidaire
FISAC	Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce
FIV	Fonds d'intervention pour la ville
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

FRAD	Formateur relais anti-drogue
FRE	Fonds de revitalisation économique
FRE	Fonds pour la réforme de l'Etat
FREE	Formateur relais écologie environnement
FRU	Fonds de renouvellement urbain
FSE	Fonds social européen
FSL	Fonds solidarité logement
FSCRIF	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
FSU	Fonds social urbain
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIP	Groupement d'intérêt public
GPU	Grand projet urbain
GPV	Grand projet de ville
IHESI	Institut des hautes études pour la sécurité intérieure
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
LOADT	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
MJD	Maison de la justice et du droit
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
ORU	Opération de renouvellement urbain
PAD	Point d'accès au droit
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PAJECOT	Plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques
PALULOS	Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale
PAS	Prêt d'accèsion sociale
PDS	Programme développement solidarité
PDS	Plan départemental de sécurité
PDU	Plan de déplacement urbain
PIC	Programme d'initiative communautaire
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLH	Programme local de l'habitat
PLIE	Plan local pluriannuel pour l'insertion par l'activité économique
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAE	Plan national d'action pour l'emploi
PPU	Prêt projet urbain
PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PRU	Prêt renouvellement urbain
PST	Programmes sociaux thématiques
PTZ	Prêt à taux zéro
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RHI	Résorption de l'habitat insalubre
RMI	Revenu minimum d'insertion
SCIC	Société centrale immobilière de la caisse des dépôts
SEM	Société d'économie mixte
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SIFE	Stage d'insertion et de formation à l'emploi
SRU	Loi Solidarité et Renouvellement Urbains
TCSP	Transport en commun en site propre
TPE	Très petites entreprises
TRACE	Trajet d'accès à l'emploi

VVV	Ville vie vacances
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZEP	Zone d'éducation prioritaire
ZFU	Zone franche urbaine
ZRU	Zone de redynamisation urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible

LISTE DES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU)

Région	Département	Ville	Dotation Etat en M€
Alsace	Haut-Rhin	Colmar	4,57
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Pau	3,05
Aquitaine	Gironde	Bègles	3,81
Auvergne	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	1,52
Auvergne	Allier	Montluçon	4,57
Basse-Normandie	Manche	Cherbourg-Octeville	6,1
Bourgogne	Nièvre	Nevers	3,05
Bourgogne	Saône-et-Loire	Chalon-sur-Saône	3,05
Bourgogne	Côte-d'Or	Chenôve	3,81
Bourgogne	Côte-d'Or	Dijon	7,62
Bretagne	Finistère	Brest	4,57
Bretagne	Morbihan	Lorient	3,05
Centre	Eure-et-Loir	Dreux et Vernouillet	3,05
Champagne-Ardenne	Ardennes	Charleville-Mézières	4,57
Champagne-Ardenne	Aube	Troyes	3,05
Champagne-Ardenne	Marne	Epernay	3,81
Champagne-Ardenne	Marne	Reims	7,62
Corse	Haute-Corse	Bastia	3,81
Corse	Corse-du-Sud	Ajaccio	3,81
Franche-Comté	Doubs	Besançon	6,1
Franche-Comté	Jura	Dôle	3,81
Guadeloupe		Le Lamentin	3,05
Haute-Normandie	Eure	Evreux	3,05
Haute-Normandie	Eure	Val-de-Reuil	3,81
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Elbeuf	3,81
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Canteleu/St Etienne du Rouvray	4,57
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Montereau-Fault-Yonne	3,81
Ile-de-France	Val-de-Marne	Choisy-le-Roi	3,05
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Neuilly-sur-Marne	3,05
Ile-de-France	Essonne	Montgeron / Vigneux	3,05
Ile-de-France	Val-de-Marne	Arcueil / Gentilly	4,57
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Bagneux	4,57
Ile-de-France	Essonne	Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge	4,57

Ile-de-France	Essonne	Ulis	6,1
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Drancy	4,57
Ile-de-France	Val-d'Oise	Persan	6,1
Ile-de-France	Val-d'Oise	St-Ouen l'Aumône	6,1
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Pierrefitte	4,57
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Gonesse	6,1
Ile-de-France	Val-d'Oise	Cergy	3,05
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Montreuil	3,05
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Blanc-Mesnil	6,1
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Romainville/Bagnolet	7,62
Ile-de-France	Seine-St-Denis	Bagnolet/les Lilas/Pré-St-Gervais	7,62
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Clichy	3,05
Ile-de-France	Essonne	Sainte-Geneviève-des-Bois	3,81
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Perpignan	7,62
Limousin	Corrèze	Tulle	3,05
Lorraine	Vosges	Saint-Dié-des-Vosges	3,05
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Lunéville	3,81
Lorraine	Vosges	Epinal	4,57
Lorraine	Moselle	Woippy	3,05
Martinique		Pointe-à-Pitre	13,72
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Tarbes	6,1
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Auchel	
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Bruay-la-Buissière	6,10
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Calais	6,86
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Douai	6,1
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Henin-Carvin	4,57
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Avignon	7,62
Pays de la Loire	Sarthe	Le Mans / Allones	7,62
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Saint-Nazaire	3,05
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Angers/Trélazé	7,62
Picardie	Oise	Beauvais	3,05
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Niort	3,05
Poitou-Charentes	Charente	Angoulême	4,57
Poitou-Charentes	Vienne	Poitiers	6,1
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	La Rochelle	3,05
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	La Ciotat	3,05

Rhône-Alpes	Rhône	Givors-Grigny	4,57
Rhône-Alpes	Rhône	Saint-Priest	3,05
Rhône-Alpes	Drôme	Romans	3,05
Rhône-Alpes	Rhône	Bron	4,57

Source : DIV – CDR – PC – Mai 2003

LISTE DES SITES GPV

Dépt	GPV	Dotation Etat (MF)
67	STRASBOURG	70
68	MULHOUSE	70
33	FLOIRAC/CENON/LORMONT/BASSENS	110
71	MONTCEAU-LES-MINES/LE CREUSOT/TORCY	70
35	RENNES	80
14	CAEN/HEROUVILLE ST CLAIR/IFS	80
45	ORLEANS	70
41	BLOIS	70
37	TOURS/JOUE LES TOURS/ST PIERRE DESCORPS/LA RICHE	90
52	ST DIZIER	70
90	BELFORT/MONTBELLARD	70
76	LE HAVRE	110
76	ROUEN/SOTTEVILLE-LES-ROUEN	110
77	MEAUX	80
78	TRAPPES/LA VERRIERE	100
78	MANTES LA VILLE/MANTES LA JOLIE/LIMAY	90
78	CHANTELOUP LES VIGNES	70
78	LES MUREAUX	80
91	EVRY/CORBEIL ESSONNE	100
91	GRIGNY/VIRY CHATILLON	130
92	GENNEVILLIERS/VILLENEUVE LA GARENNE	100
93	PANTIN/BOBIGNY/BONDY	130
93	PLAINE COMMUNE/STAINS/LA COURNEUVE	300
93	AULNAY SOUS BOIS/SEVRAN	100
93	CLICHY SOUS BOIS/MONTFERMEIL	120
94	NOISY LE GRAND/VILLIERS SUR MARNE	100
94	CRETEIL	70
94	CHAMPIGNY SUR MARNE	100
95	ARGENTEUIL	90
95	SARCELLES/GARGES LES GONESSE	130
30	NIMES	100
34	MONTPELLIER	100
57	METZ	70
57	NANCY/VANDOEUVRE LES NANCY	100

31	TOULOUSE	200
59	LILLE/ROUBAIX/TOURCOING/WATTRELOS/HEM	400
59	DUNKERQUE/GRANDE SYNTHE/ST POL SUR MER	90
59	MAUBEUGE/VAL DE SAMBRE	90
59	VALENCIENNES	110
62	LENS LIEVIN	120
62	BOULOGNE SUR MER	80
44	NANTES	80
13	MARSEILLE/SEPTMES LES VALLONS	200
83	LA SEYNE SUR MER	70
80	AMIENS	90
60	CREIL/MONTATAIRE/NOGENT SUR OISE/VILLERS ST PAUL	70
69	LYON/VAULX EN VELIN/VENISSIEUX/RILLEUX LA PAPE	340
38	GRENOBLE/ST MARTIN D'HERES	100
73	CHAMBERY	60
42	ST ETIENNE	80
972	FORT DE France	70
974	ST DENIS de la Réunion	70
971	POINTE A PITRE/LES ABYMES	90

Source : ministère de la ville et de la rénovation urbaine

EXONERATIONS APPLICABLES DANS LES ZONES DE REDYNAMISATION URBAINE (ZRU)

Entreprises qui se créent ou s'implantent entre le 1^{er} août 2003 et le 31 décembre 2008 inclus

Mesures d'exonérations fiscales et sociales	Conditions et régime d'application
Taxe professionnelle <i>Code général des impôts, article 1466 A I ter</i>	Conditions : Entreprises, pour leurs établissements implantés en ZRU employant moins de 150 salariés, créés, étendus ou ayant fait l'objet d'un changement d'exploitant entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 décembre 2008 inclus. Régime : 5 ans d'exonération à taux plein, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée fixé à 118.440 € par établissement pour 2003.
Impôt sur les bénéfices : régime d'exonération des entreprises nouvelles <i>Code général des impôts, article 44 sexies</i>	Conditions : Entreprises nouvelles, créées en ZRU entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 décembre 2008 inclus, indépendantes et dont tous les établissements sont implantés en ZRU. Régime : 5 ans d'exonération dégressive : 2 ans à 100%, puis 3 ans à taux dégressif (75%, 50%, 25%), dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré fixé à 225.000 € par période de 36 mois.
Cotisations sociales patronales <i>Code du travail, article L322-13</i>	Conditions : ▪ Entreprises implantées ou s'implantant en ZRU, sans condition de plafond d'effectif, ▪ Embauches de salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois, accroissant l'effectif total de l'entreprise. Régime : 12 mois d'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés.
Cotisations sociales personnelles maladie-maternité des artisans et commerçants <i>Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996, article 14 modifié</i>	Conditions : Artisans et commerçants débutant une activité en ZRU entre le 1 ^{er} août 2003 et le 31 décembre 2008 inclus. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré fixé à 20.777 € pour 2003.

Source : ministère de la ville et de la rénovation urbaine

**EXONERATIONS APPLICABLES DANS LES 44 ZONES FRANCHES URBAINES (ZFU)
CREEES PAR LA LOI DU 14 NOVEMBRE 1996 RELATIVE AU PACTE DE RELANCE POUR LA VILLE**

Entreprises qui se créent ou s'implantent avant le 1^{er} janvier 2008

Mesures d'exonérations fiscales et sociales	Conditions et régime d'application⁽¹⁾
Taxe professionnelle <i>Code général des impôts, article 1466 A I quater</i>	Conditions : ▪ Entreprises employant au plus 50 salariés à la date de création de l'entreprise, ou au 1^{er} janvier 1997 pour les entreprises existant à cette date, pour leurs établissements créés en ZFU avant le 1^{er} janvier 2008. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée fixé à 319.490 € par établissement pour 2003.
Impôt sur les bénéfices - impôt sur les sociétés (IS) et IFA - impôt sur le revenu (BIC et BNC) <i>Code général des impôts, article 44 octies</i>	Conditions : entreprises créées ou implantées en ZFU avant le 1 ^{er} janvier 2008. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré fixé à 61.000 € par période de 12 mois.
Charges sociales patronales <i>Loi n°96-987 du 14/11/1996, articles 12 et 13 modifiés</i>	Conditions générales : ▪ Entreprises employant au plus 50 salariés au 1^{er} janvier 1997, ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure, qui s'implantent en ZFU avant le 1^{er} janvier 2008. ▪ Salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois, présents à la date de création ou d'implantation de l'entreprise en ZFU, transférés en ZFU au plus tard le 31 décembre 2007 ou embauchés dans les 5 ans qui suivent la création ou l'implantation de l'entreprise dans la ZFU. ▪ Clause d'embauche locale : à partir de la troisième embauche (après deux embauches ouvrant droit à l'exonération), embauche ou emploi d'au moins un tiers de salariés parmi les habitants des quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS) de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU, avec une durée de travail hebdomadaire minimum de 16 heures. Régime : 5 ans d'exonération à 100% des cotisations patronales de sécurité sociale, de la contribution au fonds national d'aide au logement et du versement de transport, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés.
Cotisations sociales personnelles maladie-maternité des artisans et commerçants <i>Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996, article 14 modifié</i>	Conditions : Artisans et commerçants débutant une activité en ZFU avant le 1 ^{er} janvier 2008. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré fixé à 20.777 € pour 2003.

Source : ministère de la ville et de la rénovation urbaine

(1) A l'issue de la période de cinq ans d'exonération à taux plein, l'entreprise bénéficie d'une sortie progressive de l'ensemble des exonérations, qui s'étale sur une durée de trois ou de neuf ans selon que l'entreprise emploie respectivement plus ou moins de cinq salariés à cette date :

- cinq salariés et plus, trois années à taux dégressif (60%, 40%, 20%) ;
- moins de cinq salariés, neuf années à taux dégressif : 60% pendant les cinq années suivantes, 40% les sixième et septième années, 20% les huitième et neuvième années.

Note : Ce dispositif de sortie progressive des exonérations sera également applicable dans les quarante et une nouvelles zones franches urbaines (tableau 3).

**EXONERATIONS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2004
DANS LES 41 ZONES FRANCHES URBAINES (ZFU)
CREEES PAR LA LOI DU 1^{ER} AOUT 2003 D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION
POUR LA VILLE ET LA RENOVATION URBAINE**

*Entreprises présentes dans l'une de ces 41 ZFU au 1^{er} janvier 2004
ou qui s'y créent ou implantent entre cette date et le 31 décembre 2008 inclus*

Mesures d'exonérations fiscales et sociales	Conditions et régime d'application
Taxe professionnelle <i>Code général des impôts, article 1466 A I quinquies</i>	Conditions : ▪ Entreprises employant au plus 50 salariés au 1^{er} janvier 2004, ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure, ▪ pour leurs établissements en ZFU, existants au 1^{er} janvier 2004, créés ou ayant fait l'objet d'un changement d'exploitant avant le 1^{er} janvier 2009. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée fixé à 319.490 € par établissement pour 2003.
Impôt sur les bénéfices - impôt sur les sociétés (IS) et IFA - impôt sur le revenu (BIC et BNC) <i>Code général des impôts, article 44 octies</i>	Conditions : entreprises présentes en ZFU au 1^{er} janvier 2004, ou créées ou implantées avant le 1^{er} janvier 2009. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré fixé à 61.000 € par période de 12 mois.
Charges sociales patronales <i>Loi n°96-987 du 14/11/1996, articles 12 et 13 modifiés</i>	Conditions générales : ▪ Entreprises employant au plus 50 salariés au 1^{er} janvier 2004, ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure, implantées à cette date en ZFU ou qui s'implantent avant le 1^{er} janvier 2009. ▪ Salariés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois, présents dans l'établissement en ZFU au 1^{er} janvier 2004 ou à la date de création ou d'implantation de l'entreprise en ZFU si elle est postérieure, transférés en ZFU au plus tard le 31 décembre 2008 ou embauchés dans les 5 ans qui suivent la création ou l'implantation de l'entreprise en ZFU. ▪ Clause d'embauche locale : à partir de la troisième embauche (après deux embauches ouvrant droit à l'exonération), embauche ou emploi d'au moins un tiers de salariés parmi les habitants des quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS) de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU, avec une durée de travail hebdomadaire minimum de 16 heures. Régime : 5 ans d'exonération à 100% des cotisations patronales de sécurité sociale, de la contribution au fonds national d'aide au logement et du versement de transport, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés.
Cotisations sociales personnelles maladie-maternité des artisans et commerçants <i>Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996, article 14 modifié</i>	Conditions : Artisans et commerçants présents en ZFU le 1^{er} janvier 2004 ou qui débutent une activité en ZFU avant le 1^{er} janvier 2009. Régime : 5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond annuel de bénéfice exonéré fixé à 20.777 € pour 2003.

Source : ministère de la ville et de la rénovation urbaine

LISTE DES 44 ZONES FRANCHES URBAINES EXISTANTES

Communes et quartiers	Département
<i>a) Métropole (38 zones franches urbaines) :</i>	
Amiens : quartier Nord	Somme (80)
Belfort : Les Résidences	Territoire-de-Belfort (90)
Bondy : quartier Nord	Seine-Saint-Denis (93)
Bourges : Bourges Nord : Chancellerie, Gibjoncs, Turly, Barbottes	Cher (18)
Calais : Beau Marais	Pas-de-Calais (62)
Cenon/Floirac/Lormont/Bordeaux : Hauts de Garonne, Bastide	Gironde (33)
Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne : Le Bois-l'Abbé, Les Mordacs	Val-de-Marne (94)
Charleville-Mézières : Ronde Couture	Ardennes (08)
Chenôve : Le Mail	Côte-d'Or (21)
Clichy-sous-Bois/Montfermeil : grands ensembles du haut et du bas Clichy et de Montfermeil	Seine-Saint-Denis (93)
Creil/Montataire : plateau Rouher	Oise (60)
Dreux/Sainte-Gemme-Moronval : plateau Est: Chamards, Croix Tiénac, Lièvre d'Or, Le Moulec, Haricot, Feilleuses	Eure-et-Loir (28)
Garges-lès-Gonesse/Sarcelles : Dame Blanche Nord et Ouest, La Muette, Lochères	Val-d'Oise (95)
Grigny/Viry-Châtillon : La Grande Borne et le village de Grigny <i>dénomination fixée par l'article 92 de la loi Solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000; délimitation fixée par le décret n° 2001-706 du 31 juillet 2001</i>	Essonne (91)
La Seyne-sur-Mer : ZUP de Berthe	Var (83)
Le Havre : Mont Gaillard, La Forêt (bois de Bléville), Mare Rouge	Seine-Maritime (76)
Le Mans : Les Sablons	Sarthe (72)
Les Mureaux : Cinq quartiers (ZAC du Roplat)	Yvelines (78)
Lille/Loos : Lille Sud, faubourg de Béthune, Moulins	Nord (59)
Mantes-la-Jolie : Le Val-Fourré	Yvelines (78)
Marseille 15 ^e et 16 ^e : Nord littoral (plan d'Aou, La Bricarde, La Castellane), Levallon, Mourepiane	Bouches-du-Rhône (13)
Meaux : Beauval, La Pierre Collinet	Seine-et-Marne (77)
Metz : Borny (Hauts de Blémont)	Moselle (57)
Communes et quartiers	Département
Montereau-Fault-Yonne : ZUP de Surville	Seine-et-Marne (77)
Montpellier : La Paillade	Hérault (34)
Mulhouse : Les Coteaux	Haut-Rhin (68)
Commune(s) et quartiers	Département
Nice/Saint-André : L'Ariane	Alpes-Maritimes (06)
Nîmes : ZUP Pissevin, Valdegour	Gard (30)
Octeville-Cherbourg : Les Provinces	Manche (50)

Perpignan : Le Vernet	Pyrénées-Orientales (66)
Reims : Croix Rouge	Marne (51)
Roubaix/Tourcoing : La Bourgogne, Alma, Cul-de-Four, Fosse aux Chênes, Epidème, Roubaix centre, Epeule, Sainte-Elisabeth	Nord (59)
Saint-Dizier : Le Vert Bois, Le Grand Lachat	Haute-Marne (52)
Saint-Etienne : Montreynaud	Loire (42)
Saint-Quentin : Le Vermandois	Aisne (02)
Strasbourg : Neuhof (cités)	Bas-Rhin (67)
Valence : Valence-le-Haut (Fontbarlette, Le Plan)	Drôme (26)
Vaulx-en-Velin : ex-ZUP, Grappinière, Petit Pont	Rhône (69)

<i>b) Départements d'outre-mer (6 zones franches urbaines) :</i>	
Communes et quartiers	Département
Pointe-à-Pitre/Les Abymes : Boissard, Mortenol, Les Lauriers, sortie Sud-Est	Guadeloupe
Basse-Terre : Rivière des Pères, centre ville	Guadeloupe
Saint-Laurent-du-Maroni : Charbonnière, centre bourg	Guyane
Fort-de-France : Dillon	Martinique
Saint-Denis : Chaudron, Moufia, Cerf	Réunion
Cayenne : Village Chinois, quartiers Sud	Guyane

Source : ministère de la ville et de la rénovation urbaine.

**LISTE DES QUARANTE ET UNE NOUVELLES ZONES FRANCHES URBAINES (ZFU)
CREEES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2004**

Annexe 2 à la loi ° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n, insérée en I *bis* de l'annexe à la loi relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville n° 96-987 du 14 novembre 1996 modifiée.

Communes	Quartiers
Marseille.	Saint-Barthélémy, Le Canet, Delorme Paternelle.
Anzin, Beuvrages, Valenciennes.	Secteur intercommunal : Dutemple, Saint Waast, Chasse royale ; Bleuse Borne ; Fénelon ; Carpeaux.
Saint Pol sur Mer.	Quartiers Ouest, Cité Liberté.
Stains.	Clos Saint Lazare, Allende.
Toulouse.	La Reynerie, Bellefontaine, Faourette, Bagatelle, Bordelongue.
Aulnay sous Bois.	La Rose des Vents, Cité Emmaüs, Les Merisiers, Les Etangs.
Caen.	Guerinière, Grâce de Dieu.
Vénissieux.	Les Minguettes.
Villiers-le-Bel.	Les Puits, La Marlière, Derrière-les-Murs-de-Monseigneur.
Maubeuge, Louvroil.	Sous le Bois, Douzies, Montplaisir et Epinettes.
Béziers.	Les Arènes, La Devèze.
Soissons.	Presles Chevreux.
La Courneuve.	Les 4000.
Sevran.	Les Beaudottes.
Blois.	Bégon, Croix Chevalier.
Besançon.	Planoise.
Rouen.	Le Plateau : Châtelet, La Lombardie, Les Sapins, La grande Mare.
Evreux, Guichainville, Le Vieil-Evreux.	La Madeleine.
La Chapelle Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes, Troyes, Sainte-Savine.	Chantereigne Montvilliers.
Woippy-Metz.	Saint-Eloi, Pré Génie.
Alençon.	Courteille Perseigne.
Vitry-sur-Seine.	Grand ensemble Ouest-Est.
Strasbourg.	HautePierre.
La Rochelle.	Mireuil, Laleu, La Pallice, La Rossignollette.
Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Laxou, Maxéville.	Haut du Lièvre, Nations.
Rillieux-la-Pape.	Ville nouvelle.
Argenteuil.	Val d'Argent.
Grenoble.	Village Olympique, La Villeneuve.

Corbeil, Evry.	Les Tarterêts, Les Pyramides.
Epinay-sur-Seine.	Orgemont.
Clermont-Ferrand.	Croix de Neyrat, Quartiers Nord.
Sartrouville.	Le Plateau, Cité des Indes.
Melun.	Quartier Nord.
Nantes, Saint-Herblain.	Bellevue.
Le Blanc-Mesnil, Dugny.	Quartiers Nord.
Trappes.	Les Merisiers.
Angers.	Belle-Beille.
Saint Nazaire.	Quartier Ouest : Avalix, La Boulletterie, Tréballe, La Chesnaie.
Beauvais.	Argentine.
Epinay-sous-Sénart.	Cinéastes-Plaine.
Hénin-Beaumont, Montigny-en-Gohelle, Courrières, Rouvroy, Drocourt, Dourges.	ZAC des 2 villes, quartier du Rotois, Quartier Sud-Ouest (Jean Macé), Cité de Nouméa.

Source : ministère de la ville et de la rénovation urbaine
